



La Redevance Incitative

Sommaire

- La problématique
- La solution Tarification Incitative
- Les bénéfices des usagers-redevables
- Zoom sur la définition des modalités de tarification
- Comment bien la comprendre

Problématique

L'évolution de nos modes de vie et des comportements
En France, un habitant produit 365 kg de déchets par an

Aux Etats-Unis, un habitant produit 700 kg de déchets par an



- La production de déchets augmente : +2% par an
- La fraction recyclée / valorisée reste faible : 33%
- Les réglementations se renforcent :
 - Traitement des fumées d'UIOM ⁽¹⁾ : majoration de 20 à 30€/T
 - Directive Décharge : fermeture des CSDU ⁽²⁾ soit un coût de traitement x 2 ⁽³⁾



Les coûts de gestion doublent tous les 10 ans.

(1) UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

(2) CSDU : centre de stockage des déchets ultimes

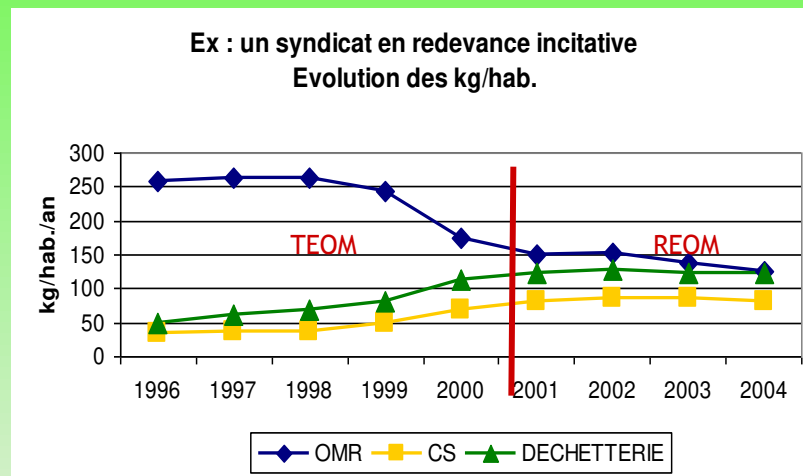
(3) Postulat : 40-60€/T en décharge, 80-100€/T incinérée

La solution Tarification Incitative

Le tri s'améliore

	% Recyclage/ valorisation matière	% Traitement hors recyclage matière	Facturation individuelle
Pays-Bas	65	35	OUI
Autriche	59	41	OUI
Allemagne	58	42	OUI
Belgique	52	48	OUI
Espagne	35	65	NON
France	28	72	Démarre
UK	18	82	Démarre

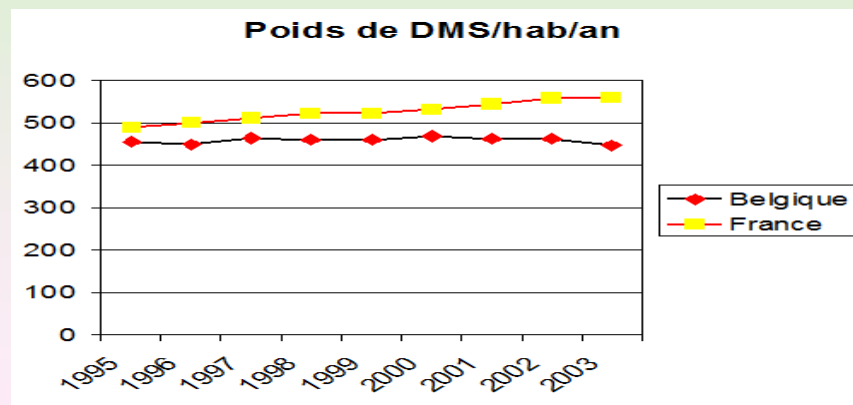
La production de déchets résiduels diminue



Source: Rapport Service Public 2000, Août 2005

Source: Eurostat, ACR+

La différence est visible sur 2 pays avec des modes de consommation identiques

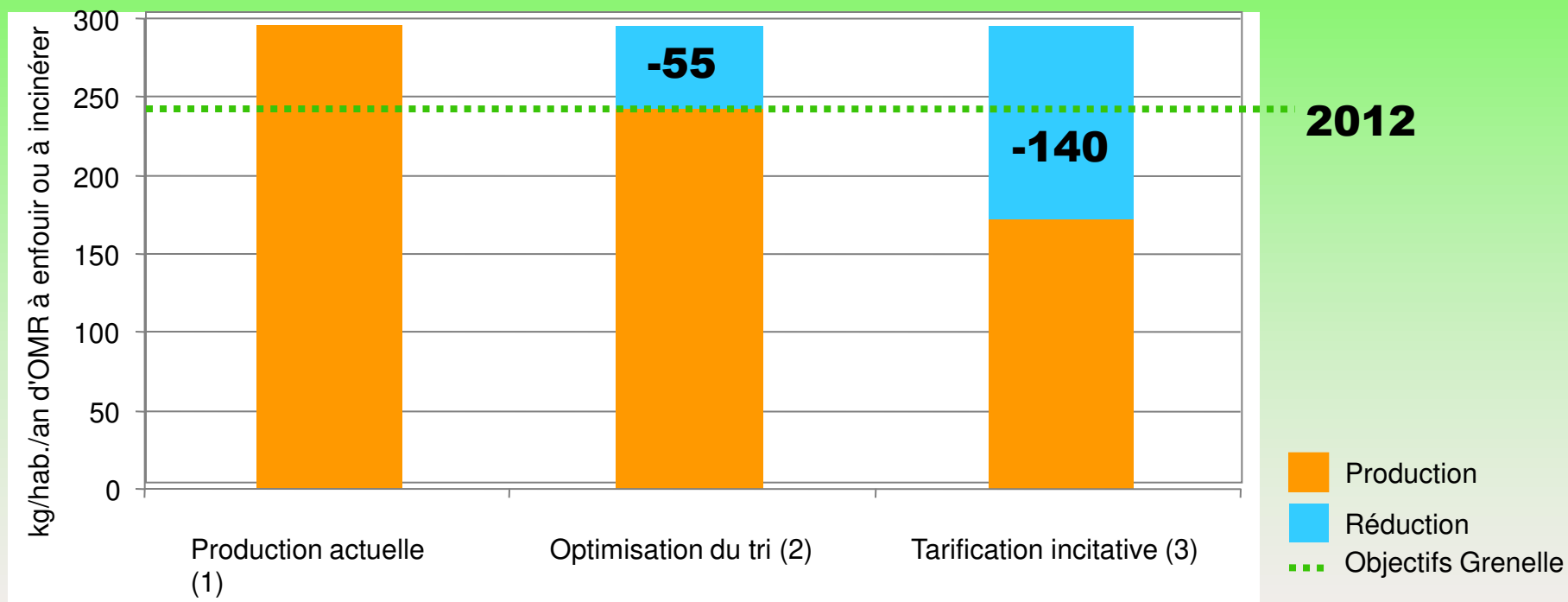


DMS : OM + encombrants + déchets assimilables aux OM

Source : Waste generated and treated in Europe - Data 1995/2003 - EUROSTAT - CE

En France, le seul moyen d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement

Réduire les tonnages de déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement



(1) ADEME, 2004

(2) Moyenne observée sur les collectivités ayant mis en place un programme d'optimisation du tri

(3) Moyenne observée sur les collectivités ayant mis en place en plus une redevance incitative et des moyens d'accompagnement (composteurs, collecte des bio-déchets, ...)

Les bénéfices de la Tarification Incitative

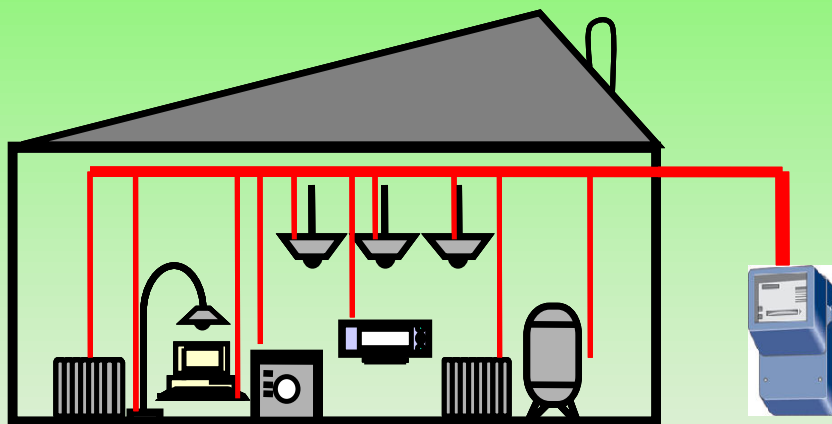
- Réduction de la production de déchets
- Réduction jusqu'à 20% des tonnages globaux
- Maîtrise du budget déchets et gestion en toute transparence
- Plus d'équité entre les administrés qui payent partiellement en fonction de leur consommation du service déchets



Le mode de facturation

Un contrat de service entre l'administré et la collectivité

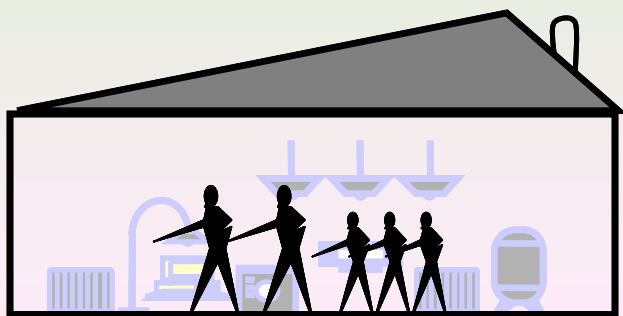
Assimilable au modèle EDF



La facture EDF :

un contrat basé sur :

- la taille du compteur
- la consommation d'énergie



La gestion des déchets :

une facture basée sur :

- le nombre de personnes au foyer
- l'utilisation du conteneur d'ordures ménagères

Comment bien la comprendre

A compter du 1^{er} Novembre 2009

✓ **0.25cts / € par personne et par semaine**

(si le bac n'est pas présenté dans la limite de 26 réductions)

- Ne peuvent en bénéficier que les bacs pucés
- Les bacs non pucés ne devront plus être sortis

(ramassage manuel limité / à plein tarif)





Merci de votre attention.